



LATOUBAS-ELNE

Latour-Bas-Elne, le jeudi 13 novembre 2025

Monsieur le Maire de Latour-Bas-Elne

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**  
**ATTESTANT DES MESURES DE PUBLICITÉ**  
**DU PROCES-VERBAL DÉFINITIF D’ABANDON MANIFESTE D’UN BIEN A**  
**USAGE DE GRANGE SITUÉ RUE DU CHATEAU D’EAU CADASTRÉ SECTION**  
**AH NUMÉRO 217 (article 2243-2 du CGCT)**

Je soussigné, François BONNEAU, Maire de la commune de Latour-Bas-Elne, atteste que :

- Le procès-verbal définitif d’abandon manifeste d’un bien à usage de grange situé rue du Château d’Eau cadastré section AH numéro 217,
  - a fait l’objet d’un affichage le jeudi 13/11/2025 sur la façade de l’immeuble situé rue du Château d’Eau cadastré section AH Numéro 217, en Mairie de Latour-Bas-Elne, est tenu à disposition du public en Mairie de Latour-Bas-Elne aux jours et heures habituels d’ouverture (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 hors jours fériés) et est mis en ligne sur le site internet de la commune [www.latour-bas-elne.com](http://www.latour-bas-elne.com).

En foi de quoi je délivre le présent certificat, pour servir et valoir ce que de droit

Fait à Latour-Bas-Elne, le 13 novembre 2025

Le Maire  
François BONNEAU

